

PA3 – PLAN DE L'ETAT ACTUEL DES TERRAINS A AMENAGER ET DES ABORDS

1. DESCRIPTIONS DES ABORDS IMMEDIATS DU SITE

La Commune de l'Eguille-sur-Seudre se situe en bordure de la Seudre et de la RD733, principal axe de communication entre Rochefort et Royan.

La première frange en bordure de Seudre est composée d'exploitations ostréicoles, de bassins et claires à huîtres. Il s'agit d'une zone d'activités professionnelles qui ne comporte pas d'habitations.

Le bassin portuaire sépare cette zone d'activité de la zone marécageuse à l'Ouest composée de bassins et prairies de marais. Le bassin portuaire est bordé de bâtiments professionnels et se compose de perrés maçonnés. Il est séparé d'un bassin de rétention des eaux par une vanne hydraulique dont la fonction est de réaliser des chasses hydrauliques lors des basses mers pour désenvaser le bassin portuaire.

Les quartiers urbanisés, objectifs de protection de la présente étude, se situent en second rang, séparés des exploitations ostréicoles par la Rue de l'Ecluse, joignant la zone portuaire à la sortie de la commune en direction de la RD733.

A l'Ouest de ce secteur se trouvent des habitations à protéger de part et d'autre de la rue de l'Egalité, le cimetière de la Commune ainsi que des prairies plus hautes en termes de topographie, sur lesquelles le système se fermera.

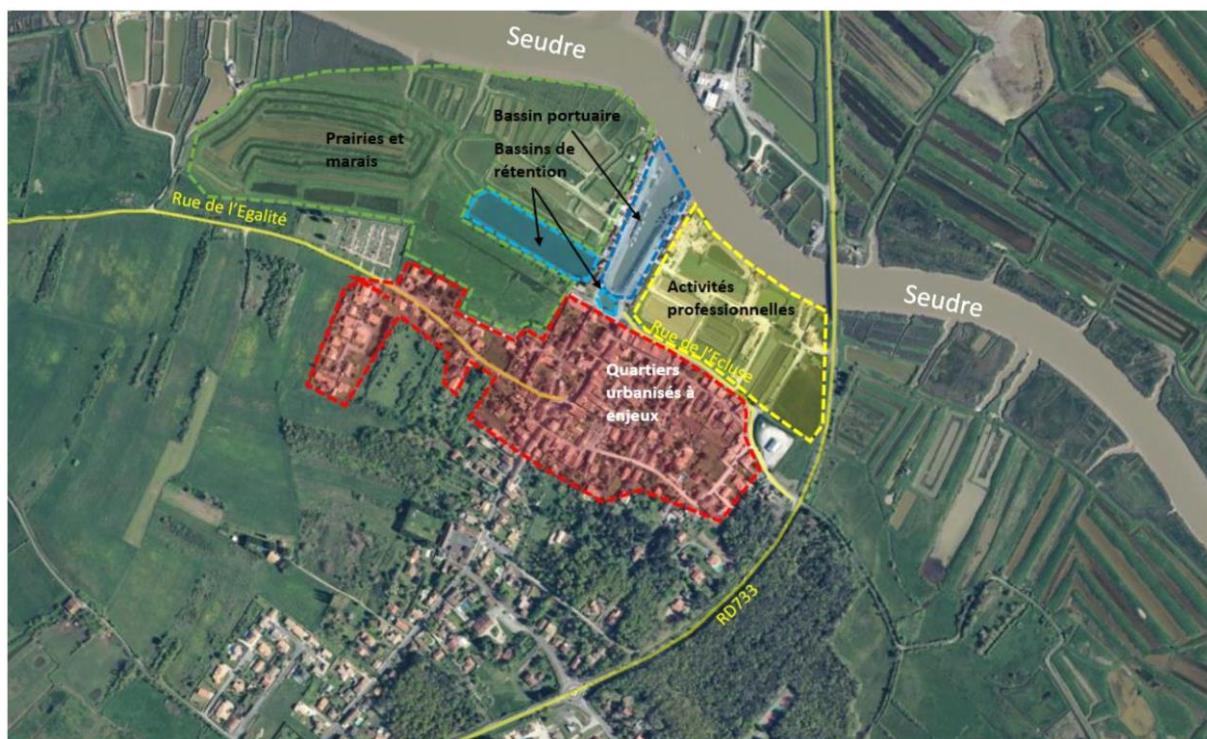


Figure 1 : Présentation du site d'étude et de ses abords (UNIMA, AVP 2022)

2. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Les extraits suivants permettent de visualiser le site et ses abords (extrait de l'étude préliminaire – UNIMA - 2022).



Figure 2 : Carte de localisation des paysages photographiés lors de la visite de terrain, secteur Est [UNIMA, Août 2020]





La Rue de l'Ecluse (photos 2 et 3), à l'Est de la commune, est bordée par des habitations d'un côté et par des activités conchyliologiques de l'autre. Elle offre également du stationnement sur le bas-côté avec une large bande enherbée entrecoupée d'arbres de différentes essences (résineux, feuillus). La rue se termine là où l'espace portuaire débute avec un aménagement de loisirs (terrain de pétanque), en rive droite.



La photo 6 illustre la rive droite qui est bordé par des entreprises conchyliques tandis que la photo 7 montre la rive gauche qui, elle, est bordée par des cabanes ostréicoles réhabilitées.

La photo 8 permet de visualiser ce bassin. Ce bassin accueille les eaux pluviales ainsi que les eaux de la chasse hydraulique du port.



Nous sommes ici sur des parcelles privées d'une zone d'activité conchyliques en rive gauche de La Seudre sur lesquelles le propriétaire a creusé un nouveau bassin puis utilisé les matériaux déblayés (bri) pour renforcer et rehausser les talus.



Figure 3: Carte de localisation des paysages photographiés lors de la visite de terrain, secteur Ouest [UNIMA, Août 2020]

Dans le secteur Ouest, le paysage est plus naturel et majoritairement composé de zones humides maritimes.





Ces deux photos (11 et 12) représentent un espace sur lequel se côtoient promeneurs et professionnels entre les zones humides maritimes.





La photo 14 permet de voir la connexion entre le marais et La Seudre. Quant à la photo 15, elle permet de s'apercevoir du milieu caractéristique avec des marais et des prairies puis des habitations en arrière-plan, rappelant l'objectif de protection.





17



18

Ici, on se situe entre prairie et zone humide avec des espaces de roselières développés et denses. L'espace disponible pour la digue est suffisamment conséquent pour la mise en œuvre de la protection.



19

Cette photo 19 illustre une végétation dense là où doit être construite la digue de protection suivant le tracé PAPI. Un fossé (non visible sur la photo) sépare le mur du cimetière du cheminement. Ainsi, un aménagement, type busage, serait à prévoir selon le choix du tracé.



Les esquisses du tracé PAPI empruntent ce chemin pour la mise en œuvre de la protection et fermé le système d'endiguement quelques mètres plus loin sur un point haut.



Figure 4: Carte de localisation des paysages photographiés lors de la visite de terrain, secteur Ouest [UNIMA, Août 2020]



La photographie ci-dessus permet de se rendre compte de l'environnement paysager le long de l'enceinte du cimetière, depuis la Rue de l'Egalité, où doit s'intégrer la digue de protection selon le tracé projeté PAPI. Comme la photo 19 l'illustre, la végétation est dense également de ce côté.



C'est ici qu'est projetée la fermeture du système selon le tracé PAPI. Ce tracé traverse un milieu qui est classé en Espace Boisé Classé (EBC) d'après la réglementation de la DDTM du Département.



Le secteur illustré dans les photos 23 et 24 est situé dans la Rue du Port entre une prairie naturelle et des habitations.

oOo